

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles



*Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres reconnue par la F.E.I.*

RÈGLEMENT SPÉCIAL **ENDURANCE**

Édition 2020

Print 10/03/2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
RÈGLEMENT SPÉCIAL « CHAMPIONNAT & CRITÉRIUM »	2
RÈGLEMENT SPÉCIAL « COUPE »	3
CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
CLASSEMENT	3
PRIX	3
<u>RÈGLEMENT SPÉCIAL « MEILLEUR ATHLÈTE LEWB »</u>	4
CONDITIONS DE PARTICIPATION	4
CLASSEMENT	4
PRIX	4
<u>RÈGLEMENT SPÉCIAL « EPREUVE JEUNES »</u>	5
CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CHALLENGE	5
CARACTERISTIQUES DE L'ÉPREUVE	5
INSCRIPTIONS, MÉTHODE DE DÉPART ET CONDITIONS DE PARCOURS.....	5
VITESSE ET DISTANCE	5
HORAIRE	5
CONTRÔLE VÉTÉRINAIRE	6
PONEY – CHEVAL	6
CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX DE L'ÉPREUVE	6
CLASSEMENT DU CHALLENGE	6
PRIX DU CHALLENGE	6

RÈGLEMENT SPÉCIAL « CHAMPIONNAT & CRITÉRIUM »

- 1) La LEWB organise ses Championnats pour la discipline « endurance », en conformité avec l'article 214 de son Règlement Général, sans distinction entre les catégories d'âge:
 - ❖ Séniors ;
 - ❖ Juniors / Jeunes Cavaliers.

- 2) Ils se disputent dans le cadre d'un des concours nationaux d'endurance sous l'égide de la LEWB, sur l'épreuve de 80km ; leur organisation est attribuée par l'Assemblée Générale de la Ligue, sur proposition de sa commission endurance.

Pour la saison en cours, l'attribution des championnats L.E.W.B. est communiquée lors de la publication du calendrier et dans l'avant-programme du concours concerné.

- 3) Ils sont ouverts uniquement aux athlètes détenteurs d'une licence E04 ou E06 délivrée via la LEWB, et montant un cheval immatriculé, l'un et l'autre dûment qualifiés pour cette distance.
- 4) Le Championnat n'est organisé que si trois participants au moins, peu importe leur catégorie d'âge, sont valablement inscrits à la date de clôture des engagements.
- 5) Le cercle organisateur doit prévoir un podium pour la cérémonie protocolaire ; celle-ci doit se faire de manière solennelle.

La LEWB dote les Championnats de coupes, médailles et flots ; ceux-ci sont remis aux lauréats par le Président de la Ligue ou un membre du Conseil d'Administration, selon le protocole imposé par celui-ci.

- 6) Parallèlement au championnat disputé sur l'épreuve de 80km, est organisé, sur l'épreuve de 60km du même concours, le Critérium LEWB, réservé aux athlètes (sans distinction d'âge), détenteurs d'une licence E02 délivrée par la LEWB, montant un cheval immatriculé, l'un et l'autre dûment qualifiés pour cette distance.

Comme pour les Championnats, le Critérium LEWB n'est organisé que si trois participants au moins sont valablement inscrits à la date de clôture des inscriptions.



RÈGLEMENT SPÉCIAL « COUPE »

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour entrer en ligne de compte pour la Coupe LEWB Endurance, les athlètes doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- ❖ Être en possession d'une licence en ordre pour la saison en cours, délivrée par l'une des ligues de la FRBSE (Paardensport Vlaanderen/LEWB) ;
- ❖ Chaque combinaison doit avoir participé, au minimum, à 3 concours CEN organisés sous l'égide de la LEWB, sur les distances de 40 ou 60 km.

Pour la saison en cours, tous les concours dont "l'autorité" est la L.E.W.B. entrent en ligne de compte pour établir le classement de la Coupe L.E.W.B. Endurance.

CLASSEMENT

Les trois meilleurs résultats de chaque combinaison sont comptabilisés pour le classement final.

Pour chacune des épreuves 40 et 60 km, un maximum de 10 points peut être attribué ; le vainqueur reçoit 10 points, le 2^{ème} 9 points, le 3^{ème} 8 points, etc. ..., jusqu'à la 10^{ème} combinaison qui reçoit 1 point.

Toute combinaison athlète/cheval encourant une élimination au cours d'une épreuve se verra déduire 5 points du total des 3 résultats pris en compte.

Au cas où deux ou plusieurs combinaisons totaliseraient le même nombre de points au classement final, le nombre de victoires, puis subsidiairement de 2^{èmes} places, de 3^{èmes} places, ... départagera les concurrents concernés.

Le classement sera tenu à jour par la Commission Endurance de la LEWB, qui sera compétente pour trancher tout litige. Ses décisions sont frappées d'appel auprès de la Commission Juridique de la LEWB.

Toute réclamation en rapport avec le classement doit être adressée par écrit à la LEWB, à l'attention de Madame Florence Hennuy, rue de la Pichelotte, 11, 5340 Gesves (Télécopie : 083 / 21 82 61; florence.hennuy@lewb.be).

PRIX

Les trois premières combinaisons seront récompensées par des prix en espèces.

Le vainqueur reçoit 200 €, le 2^{ème} reçoit 100 €, et le 3^{ème} reçoit 50 €.

Les prix seront remis à l'occasion du Forum qui sera organisé par la Commission Endurance au début de la saison suivante.



RÈGLEMENT SPÉCIAL

« MEILLEUR ATHLÈTE LEWB »

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour entrer en ligne de compte pour le titre de "Meilleur Athlète LEWB" d'endurance, les athlètes doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- ❖ Être en possession d'une licence en ordre pour la saison en cours, délivrée exclusivement par la LEWB ;
- ❖ Chaque athlète doit avoir participé, au minimum, à 1 concours CEN organisé sous l'égide de la LEWB, sur les distances nationales de 20 à 100 km.

Pour la saison en cours, tous les concours dont "l'autorité" est la L.E.W.B. entrent en ligne de compte pour établir le classement du "Meilleur Athlète LEWB" d'endurance.

CLASSEMENT

Tous les résultats de chaque athlète sont comptabilisés pour le classement final.

Le résultat est obtenu en additionnant le kilométrage exact indiqué sur l'avant-programme publié sur Equibel de chaque épreuve nationale LEWB réussie par l'athlète, peu importe le cheval monté.

Au cas où plusieurs athlètes totalisent le même nombre de kilomètres au classement final, le nombre de participations aux CEN LEWB départagera les concurrents concernés. En cas de nouvel ex-aequo, le nombre de victoires, puis subsidiairement de 2èmes places, de 3èmes places, ... départagera les concurrents concernés

Le classement sera tenu à jour par la Commission Endurance de la LEWB, qui sera compétente pour trancher tout litige. Ses décisions sont frappées d'appel auprès de la Commission Juridique de la LEWB.

Toute réclamation en rapport avec le classement doit être adressée par écrit à la LEWB, à l'attention de Madame Florence Hennuy, rue de la Pichelotte, 11, 5340 Gesves (Télécopie : 083 / 21 82 61; florence.hennuy@lewb.be).

PRIX

Le meilleur athlète sera récompensé par des prix en nature.

Les prix seront remis à l'occasion du Forum qui sera organisé par la Commission Endurance au début de la saison suivante.

RÈGLEMENT SPÉCIAL

« ÉPREUVE JEUNES »

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CHALLENGE

Pour entrer en ligne de compte pour le challenge des « Épreuves Jeunes », les athlètes doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- ❖ Être en possession d'une licence en ordre pour la saison en cours (minimum L01), délivrée par l'une des ligues de la FRBSE (Paardensport Vlaanderen/LEWB) ;
- ❖ Selon l'article 218 du ROI LEWB, l'athlète doit avoir 8 ans à poney et 10 ans à cheval. Ces épreuves sont ouvertes aux athlètes dans l'année de leur 8 à 11 ans. Dès 12 ans acquis, l'athlète doit participer dans les épreuves traditionnelles nationales de la discipline.
- ❖ Chaque combinaison doit avoir participé, au minimum, à 2 « épreuves jeunes » organisés sous l'égide de la LEWB, sur les distances de 5 ou 10 km.

Pour la saison en cours, tous les concours où ces épreuves sont proposées et dont "l'autorité" est la L.E.W.B. entrent en ligne de compte pour établir le classement du challenge des Épreuves Jeunes d'Endurance de la L.E.W.B.

CARACTERISTIQUES DE L'ÉPREUVE

INSCRIPTIONS, MÉTHODE DE DÉPART ET CONDITIONS DE PARCOURS

La préinscription est souhaitée auprès de l'organisateur pour le mercredi précédant le concours pour pouvoir participer ces épreuves et ce, pour les athlètes étrangers également. L'inscription sur place est possible au même prix que l'inscription au préalable. Le montant de l'inscription inclut la participation de l'accompagnant.

Départs individuels ou en groupes de 5 athlètes maximum avec un écart de 2 minutes, minimum, entre les départs.

En tout temps (que le parcours se déroule en terrain privé ou public), le poney/cheval doit être tenu à la longe par une personne de minimum 14 ans, couvert par une assurance en responsabilité civile.

Les cyclistes et chiens sont strictement interdits sur le parcours.

VITESSE ET DISTANCE

Une phase ne peut être inférieure à 5 km (tolérance de 1 km en plus ou en moins). Une épreuve ne peut être supérieure à deux phases de 5 km (tolérance de 1 km en plus ou en moins par phase).

La vitesse doit être comprise entre 6 et 10 km/h sur l'ensemble du parcours.

HORAIRE

Sauf spécification particulière indiquée à l'avant-programme, les départs sont autorisés dans la plage horaire suivante :

5 km : de 10h00 à 15h00
2 X 5 km : de 10h00 à 15h00



CONTRÔLE VÉTÉRINAIRE

5 km

La fréquence cardiaque ne peut être supérieure à 80 pulsations par minute dans les 30 minutes après l'arrivée.

10 km (2 X 5 km)

La fréquence cardiaque ne peut être supérieure à 80 pulsations par minute dans les 20 minutes après l'arrivée intermédiaire et dans les 30 minutes après l'arrivée finale.

Lors du contrôle intermédiaire, le poney/cheval peut être présenté une deuxième fois dans les 20 minutes qui suivent l'arrivée si le cardiaque était hors norme. Au contrôle final, il y a seulement une présentation possible.

Temps de repos pour les 2x5km : 30 minutes

PONEY – CHEVAL

Immatriculation de l'équidé : non obligatoire mais enregistrement gratuit dans Equibel souhaité.

Carnet d'identification (puce obligatoire) en ordre de vaccination ; âge min. de l'équidé : 4 ans.

Il est possible pour un équidé de participer à 2 épreuves pour jeunes athlètes par jour avec des athlètes différents.

CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX DE L'ÉPREUVE

Pour autant que le cheval soit présenté avec succès au contrôle vétérinaire final, le classement s'effectue selon la vitesse de la combinaison. Des prix seront remis au couple athlète/accompagnateur à pied.

Pour ce qui n'est pas explicitement repris dans ce règlement particulier, se référer au règlement national pour l'épreuve 20 km.

CLASSEMENT DU CHALLENGE

Le classement final sera établi en additionnant le nombre de kilomètres parcourus sur l'ensemble de la saison.

Au cas où deux ou plusieurs combinaisons totaliseraient le même nombre de kilomètres au classement final, le nombre de victoires, puis subsidiairement de 2èmes places, de 3èmes places, ... départagera les concurrents concernés.

Le classement sera tenu à jour par la Commission Endurance de la LEWB, qui sera compétente pour trancher tout litige. Ses décisions sont frappées d'appel auprès de la Commission Juridique de la LEWB.

Toute réclamation en rapport avec le classement doit être adressée par écrit à la LEWB, à l'attention de Madame Florence Hennuy, rue de la Pichelotte, 11, 5340 Gesves (Télécopie : 083 / 21 82 61; florence.hennuy@lewb.be).

PRIX DU CHALLENGE

Les combinaisons participantes seront récompensées par des prix en nature remis à l'occasion du Forum qui sera organisé par la Commission Endurance au début de la saison suivante.